Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1964)

Rubrik: Asie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mission du délégué général du CICR en Afrique

Durant toute l'année 1964, le délégué général du CICR pour l'Afrique multiplia les contacts avec les gouvernements et les Sociétés de Croix-Rouge de nombreux pays africains. Ce fut le cas notamment au Kenya, au Tanganyika, en Ouganda, au Soudan, en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud. Il profita de chaque occasion pour mieux informer ses interlocuteurs du rôle et de la mission du CICR, ainsi que pour insister sur la nécessité de diffuser les Conventions de Genève. Dans la République sud-africaine, le délégué général visita des détenus arrêtés en vertu de la législation particulière à ce pays.

3. ASIE

Laos

La recrudescence des hostilités à l'intérieur du Laos a obligé le CICR à ouvrir une nouvelle phase de son activité en faveur des victimes, en particulier des blessés et malades, ainsi que des civils ayant fui les zones d'insécurité.

Au début de mars, la Croix-Rouge lao adressa une demande urgente au CICR pour obtenir de nouveaux envois de plasma sanguin aux hôpitaux et infirmeries dans les zones de combat. Le CICR expédia aussitôt un lot de 100 flacons de sang en conserve. A cela vint bientôt s'ajouter un don de 300 flacons offerts par la Croix-Rouge néerlandaise.

Par la suite, M. André Durand, délégué général du CICR pour l'Asie, se rendit au Laos où il put se faire directement une idée de l'ampleur des besoins. Il constata que quelque 23.000 personnes avaient fui les zones de combat et se trouvaient démunies de tout moyen d'existence.

C'est à la suite de ces constatations, ainsi qu'à la demande de la Croix-Rouge lao, que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, en date du 8 juin, adressa à plusieurs Sociétés membres un appel en faveur des victimes du conflit laotien. Cet appel, destiné à couvrir les besoins les plus urgents des réfugiés pendant une période initiale de trois mois, sollicitait l'envoi de lait concentré sucré pour les enfants, de sucre, de savon, de moustiquaires, de tissu pour la confection de vêtements, de multivitamines, de substituts de plasma sanguin, de sérum contre les morsures de serpents, d'instruments de petite chirurgie, ainsi que de divers produits pharmaceutiques. Les Sociétés nationales étaient également sollicitées de mettre à disposition des fonds pour faire, sur place ou dans les pays voisins, des achats permettant d'éviter de trop longs délais d'acheminement.

En juillet déjà, les contributions versées ou annoncées à la suite de cet appel atteignaient une valeur de 100.000 francs suisses ¹. Un peu plus du tiers de cette somme représentait des contributions en nature, le reste se composant de dons en espèces.

Bientôt le D^r Jürg Baer, délégué-médecin du CICR, rejoignait à Vientiane M. Durand, délégué général, qui, peu après, devait partir pour le Cambodge et l'Australie. Il était chargé d'organiser, dans diverses régions du Laos, la distribution des secours réunis grâce à l'appel du 8 juin.

Dans le cadre de l'aide aux personnes déplacées, le Dr Baer remit au ministère laotien de la prévoyance sociale un chèque de 2500 dollars, comme contribution à la construction du nouveau village de Ban Amon (« le village des hommes ayant échappé à la mort »). Il entreprit dans diverses régions du royaume, notamment dans celles de Luang Prabang, de Thakhek et de Paksane, une série de tournées, au cours desquelles il remit des secours alimentaires et vestimentaires aux réfugiés ainsi que des médicaments aux hôpitaux. Il accomplit toute cette activité en collaboration étroite avec la Croix-Rouge lao.

Le CICR s'est également préoccupé du sort des militaires capturés au cours des événements au Laos. Il a ainsi fait imprimer à Vientiane des cartes d'avis de capture et de correspondance conformes aux prescriptions des Conventions de Genève. Rédigées en langues anglaise et lao, ces cartes étaient destinées principalement aux Américains détenus par les autorités du Pathet-Lao.

Au cours d'une mission à Khangkhay, dans la plaine des Jarres, M. Durand, délégué général du CICR, les a remises personnellement au prince Souphanouvong, président du Néo-Lao-Haksat. Lors de cette visite, il rencontra également M. Phoumi-Vongvichit, ministre de l'information.

¹ Une partie de ces dons a été distribuée en 1965.

Un résultat de cette démarche fut que le CICR put transmettre des messages écrits à la famille d'un lieutenant aviateur, dont l'appareil avait été abattu en juin au-dessus du territoire tenu par le Pathet-Lao.

Vietnam

Le CICR s'est efforcé d'intervenir en faveur des victimes des événements au Sud-Vietnam comme au Nord-Vietnam.

A Saïgon, capitale de la République du Vietnam (Sud), M. André Durand, délégué général du CICR pour l'Asie, a été reçu, en février, par les ministres des Affaires étrangères et de l'intérieur, qui lui ont donné l'autorisation de visiter des personnes détenues en raison des événements. Le 21 février, il faisait une première visite à la prison de Chi-Hoa. Le lendemain, en compagnie du Dr Pham Van Hat, président de la Croix-Rouge vietnamienne, il se rendit au camp de Phu Loi, où il eut plusieurs entretiens avec des détenus.

En avril, le délégué général poursuivit sa mission de visite des lieux de détention et se rendit ainsi au pénitencier de Con-Son, dans l'île de Poulo-Condore, au large du delta du Mékong. Par la suite, ce fut M. Werner Muller, délégué du CICR à Saïgon, qui assuma cette activité. Accompagné de dirigeants de la Croix-Rouge vietnamienne, il visita, en septembre et octobre, divers lieux de détention où il remit des secours aux prisonniers.

Notons encore qu'à la suite des terribles typhons qui, en novembre, causèrent de grands ravages au Sud-Vietnam, le CICR, à la demande de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, organisatrice des actions internationales de secours en cas de cataclysme naturel, mit son délégué, M. Muller, à la disposition de celle-ci. Le délégué collabora à la réception des dons et aux achats de secours avant l'arrivée sur place d'un représentant de la Ligue.

Le CICR s'est également préoccupé du sort des ressortissants américains, militaires et civils, capturés par les forces du « Front national de libération du Sud-Vietnam ».

Il entreprit, pour établir le contact avec eux, différentes démarches qui, avant la fin de l'année, n'avaient pas encore abouti, malgré les quelques nouvelles qu'il put réunir sur le sort des captifs, grâce au récit publié par un journaliste australien qui s'était rendu dans la jungle auprès des insurgés. Il tenta néanmoins de faire parvenir aux prisonniers quelques colis de secours, mais ne put savoir s'ils arrivèrent à destination.

A la suite du bombardement aérien de certains points de la côte de la République démocratique du Vietnam (Nord), le CICR offrit ses services à la Croix-Rouge nord-vietnamienne, dans le cadre des Conventions de Genève. Celle-ci remercia le CICR de son offre, ajoutant qu'elle pouvait pour le moment faire elle-même face à la situation.

D'autre part, le CICR transmit à la Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam les demandes de nouvelles présentées par les familles des deux pilotes américains dont les appareils avaient été abattus le 5 août. Le 7 septembre, l'épouse de l'un des aviateurs, faisait parvenir, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge américaine, une première lettre, que le CICR transmit à Hanoï. Le 26 septembre, le CICR recevait en retour, de la Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, une longue missive dans laquelle l'un des prisonniers rassurait les siens sur son état de santé et les conditions de son internement. Dans les mois qui suivirent, cette correspondance continua normalement par l'intermédiaire de Genève.

Indonésie

Après que des hostilités eurent éclaté entre les volontaires indonésiens et les forces de la Grande-Malaisie, M. André Durand, délégué général du CICR pour l'Asie, se rendit à Djakarta, capitale de l'Indonésie, où il arriva le 28 novembre. Il fut cordialement accueilli par les dirigeants de la Croix-Rouge indonésienne qui avaient demandé au CICR de s'occuper des prisonniers indonésiens en Grande-Malaisie. Il constata que cette Société avait été appelée à donner un enseignement sur les Conventions de Genève à certains groupes de volontaires engagés pour combattre contre la Grande-Malaisie.

Grande-Malaisie

Après son séjour à Djakarta, le délégué général se rendit à Kuala Lumpur, capitale de la Grande-Malaisie, où il fut reçu par

le tungku Abdul Rahman, premier ministre, et par d'autres représentants du gouvernement. Ces entretiens lui permirent de constater que ce gouvernement ne reconnaissait pas que les Conventions de Genève fussent applicables au conflit armé l'opposant à l'Indonésie. Ses interlocuteurs lui ont néanmoins promis toutes facilités pour visiter les prisonniers indonésiens et pour transmettre leur correspondance. Ils ont toutefois pris soin de préciser que ceux-ci n'étaient pas considérés comme prisonniers de guerre au sens des Conventions. En tout état de cause, une intervention du délégué général en faveur de deux ressortissants indonésiens condamnés à mort aboutit à l'ajournement indéfini de l'exécution.

M. Durand entreprit ensuite une tournée des prisons où étaient détenus des Indonésiens capturés au cours des opérations militaires. Il se rendit pour cela au Negeri Sembilan, au Johore Bahru, à Singapour, ainsi qu'au Sarawak et au Sabah, dans la partie septentrionale de Bornéo.

Tous les prisonniers étaient détenus à la suite de condamnations prononcées par des tribunaux ou en vertu de dispositions légales relatives à la sécurité nationale. Le représentant du CICR recueillit au cours de ses visites, qui se prolongèrent jusqu'aux premiers jours de 1965, quelque 200 lettres destinées aux familles des détenus indonésiens. Grâce à l'entremise de la Croix-Rouge malaise, ces lettres ont été expédiées, via Bangkok, à la Croix-Rouge indonésienne, qui les fit remettre aux destinataires.

Japon

En 1964 encore, se sont poursuivies les opérations de rapatriement de Coréens résidant au Japon et désireux de regagner le lieu de leur choix dans leur pays d'origine. Rappelons que ce rapatriement se fait sous les auspices de la Croix-Rouge japonaise, en présence de délégués du CICR qui s'assurent qu'aucune personne ne prend le départ contre son gré.

Huit bateaux ont quitté, en 1964, Niigata pour Chong-Jin, dans la République démocratique populaire de Corée. Ils avaient à bord 1822 personnes, ce qui a porté à 82.665 le total des Coréens rapatriés depuis le début des opérations, en décembre 1959. Les représentants du CICR assistant aux embarquements furent M. Michel

Testuz, délégué, et M^{11e} Elsa Casal, déléguée-adjointe, puis M. André Durand, délégué général pour l'Asie.

Le tremblement de terre du 16 juin, qui éprouva une partie de l'archipel nippon, endommagea gravement le port de Niigata. En conséquence, les opérations de rapatriement furent interrompues pour trois mois et ne purent reprendre que le 22 septembre.

4. AMÉRIQUE LATINE

Brésil

En date du 14 avril 1964, la Croix-Rouge chinoise, à Pékin, demanda au CICR de s'occuper du sort de neuf délégués commerciaux de la République populaire de Chine qui se trouvaient au Brésil au moment du changement de régime dans ce pays et y avaient été internés. Le CICR chargea immédiatement son délégué honoraire à Rio de Janeiro, M. Eric Haegler, de solliciter du gouvernement brésilien l'autorisation de visiter ces neuf personnes. Il lui envoyait en même temps des formules de messages familiaux devant leur permettre d'envoyer des nouvelles à leurs proches.

Le 6 mai, M. Haegler put effectivement visiter les internés chinois, qui lui parurent en bonne santé. Il leur remit un pécule leur permettant l'achat d'objets personnels. Par la suite, le délégué du CICR leur fit d'autres visites.

Toujours à la demande de la Croix-Rouge chinoise, M. Haegler entreprit des démarches auprès des autorités pour que trois des épouses des neuf internés chinois fussent autorisées à venir sur place et à visiter leurs maris. Le gouvernement brésilien ayant donné son accord, les trois dames arrivèrent à Rio de Janeiro le 24 août, accompagnées d'un représentant de la Croix-Rouge chinoise. Elles purent immédiatement se rendre à la prison auprès de leurs maris et répétèrent ces visites les jours suivants.

5. EUROPE

Allemagne

Comme les années précédentes, des représentants du CICR, et notamment M. H. G. Beckh, délégué, ont fait des visites au siège